

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
 Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
 Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
 Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
 Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
 André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DVM-25-12-03

OBJET : Tarification de main d'œuvre et matériel de voirie 2026

Rapporteur : Philippe LE MOIGNE

Au travers de sa compétence voirie, Douarnenez communauté intervient pour des prestations en régie (investissements communes, Douarnenez Habitat...) qui impliquent une facturation des coûts horaires de personnel et du matériel communautaire.

L'index TP08 pour travaux routiers hors enrobés, auquel ce tarif peut se référer, a baissé de 0.5 % d'août 2024 à août 2025.

Pour 2026, il est proposé au Conseil communautaire de maintenir les tarifs de main d'œuvre et du matériel de voirie tels que présentés dans le tableau ci-dessous. La tarification pour le prêt de panneaux de signalisation et jetons de consigne restent inchangés.

En outre et conformément à la délibération DE 114-2021, les tarifs de mise en place de déviations ne s'appliquent pas aux communes et associations à but non lucratif du territoire de Douarnenez communauté.

TARIFS	Unité	2025	2026
Main d'œuvre			
Main d'œuvre	heure	31,85 €	31,85 €
Matériel			
Brise béton	jour	13,41 €	13,41 €
Bétonnière	jour	36,18 €	36,18 €
Camion	heure	21,91 €	21,91 €
Chariot élévateur (Manuscopique)	heure	31,49 €	31,49 €
Compresseur	heure	24,72 €	24,72 €
Compacteur (Boomag)	jour	71,10 €	71,10 €
Epareuse	heure	27,32 €	27,32 €
Fourgon	heure	11,03 €	11,03 €
Groupe électrogène	heure	28,13 €	28,13 €
Nettoyeur Haute Pression	jour	131,63 €	131,63 €
Machine à tracer	heure	18,96 €	18,96 €
Perforateur pneumatique	jour	16,45 €	16,45 €
Bi-répandeur	heure	41,37 €	41,37 €
Saleuse	jour	39,60 €	39,60 €
Tractopelle	heure	31,53 €	31,53 €
Tracteur	heure	31,53 €	31,53 €
Pelle sur pneus	heure	40,37 €	40,37 €
Balayeuse mécanique	heure	11,53 €	11,53 €
Balayeuse aspiratrice	heure	30,01 €	30,01 €

Prêt de panneaux de signalisation, badges et jetons de consigne

Caution pour prêt de panneau mobile	l'unité	50,00 €	50,00 €
Caution pour prêt de panneau mobile intégrant arrêté	l'unité	250,00 €	250,00 €
Caution pour prêt de séparateur de voie	l'unité	80,00 €	80,00 €
Caution pour prêt de barrière	le forfait	300,00 €	300,00 €
Caution pour prêt de sac de lestage	l'unité	15,00 €	15,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Dz Communauté pour 2 panneaux maximum	Forfait	71,47 €	71,47 €
Mise en place des panneaux par les services de Dz Communauté pour 3 à 10 panneaux y compris déviations	Forfait	300,00 €	300,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Dz Communauté pour 11 à 20 panneaux, y compris déviations	Forfait	500,00 €	500,00 €
Mise en place des panneaux par les services de Dz Communauté pour 21 panneaux et plus, y compris déviations	Forfait	1 000,00 €	1 000,00 €
Vente/renouvellement badge	l'unité	10,00 €	10,00 €
Caution badge temporaire	l'unité	10,00 €	10,00 €
Vente/renouvellement jeton consigne	l'unité	6,00 €	6,00 €
Caution prêt jeton consigne temporaire	l'unité	6,00 €	6,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission voirie du 18 novembre 2025,

Vu les avis favorables de la Commission de Finances et du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** la grille tarifaire 2026 telle que présentée.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**



**Le secrétaire,
Henri SAVINA**

